

## **En finir avec la soustraction fiscale – oui aux accords!**

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le Parti Evangélique Suisse (PEV) s'est prononcé, ce samedi à Wil SG, sur deux sujets : les accords fiscaux et la loi sur les épizooties. Les délégués du PEV ont plébiscité les accords fiscaux avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Autriche, qui seraient soumis au vote populaire au cas où le référendum les concernant aboutissait. Ils se sont aussi prononcés en faveur de la loi proposée donnant plus de compétences à la Confédération pour combattre les épizooties.**

Les délégués du PEV Suisse se sont rassemblés aujourd'hui à Wil(SG). Après une introduction méditative, la conseillère nationale Marianne Streif (PEV BE) a présenté les avantages de la loi sur les épizooties. Dans le trafic globalisé des marchandises et des animaux, la propagation rapide de maladies contagieuses est un danger grandissant. En donnant à la Confédération davantage de compétences, nous pourrions prendre des mesures plus rapides et mieux coordonnées en cas d'épizooties, y compris dans le domaine de la prévention et du dépistage. C'est avec le soutien de l'union des paysans et des agriculteurs bio que la loi a été acceptée pratiquement à l'unanimité par le parlement. Son contradicteur Ernst Frischknecht, agriculteur bio de la première heure, ancien député du PEV du canton de Zurich et président de Bio Suisse, a argumenté son opposition à cette loi en soulignant que la vaccination obligatoire enlèverait aux agriculteurs leur droit à la décision, en méprisant leur expérience. La révision de la loi sur les épizooties se concentrerait beaucoup trop sur l'obligation de vacciner en méconnaissant l'importance de la coopération avec l'agriculture. Il serait nécessaire de libérer l'agriculture des contraintes de l'industrie pharmaceutique et de la production d'engrais et d'établir enfin une agriculture écologique. Vouloir exterminer les épizooties par des vaccinations est une pure illusion. Suite à une longue discussion et bon nombre de questions, les délégués du PEV ont décidé d'accepter la révision de la loi sur les épizooties par 44 voix contre 24.

La conseillère nationale Maja Ingold (PEV, ZH) a ensuite présenté les trois accords fiscaux avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Autriche. Le PEV se bat en effet depuis ses débuts en 1921 contre la soustraction fiscale existant sous couvert du secret bancaire. Son programme politique demande une application conséquente de la politique de l'argent blanc afin qu'il n'y ait plus d'argent non déclaré dans les banques suisses. Le PEV s'engage par conséquent pour chaque mesure menant à une place financière propre, sûre et durable. Selon Mme Ingold, ces accords fiscaux offriraient la possibilité de corriger une fois pour toutes les errements du passé par un processus en accord avec notre Constitution, tout en s'assurant que le plus grand nombre de contribuables paient réellement leur dû. Contrairement à l'échange automatique d'informations dont certains Etats pourraient abuser, l'impôt libérateur protégerait la sphère privée des personnes concernées. Finalement, cela permettrait également de mettre fin aux achats sauvages de supports de données qui génèrent depuis quelque temps des irritations avec l'Allemagne. Son opposant, le conseiller national Lukas Reimann (UDC, SG) mit en garde contre les effets négatifs des accords fiscaux qui affaibliraient selon lui la place financière et menaceraient des centaines de places de travail. La souveraineté suisse serait bafouée en réduisant la Suisse à jouer un rôle de collecteur d'impôt pour les Etats européens. Les banques suisses seraient obligées de payer des milliards sans contrepartie et sans que cela empêche pour autant le commerce de données bancaires volées. Les accords fiscaux mineraient le secret bancaire au lieu de le protéger, tout en lésant la sphère privée. Dans la discussion qui suivit, les délégués du PEV ont clairement exprimé leur désir d'en finir avec l'argent noir dans les banques suisses, qu'ils auraient accepté l'échange automatique d'informations mais qu'ils respectaient maintenant le choix du Conseil fédéral de s'engager sur un autre chemin, afin d'apporter la sécurité judiciaire et de tirer un trait sur le passé. Par 62 voix contre 9, les délégués du PEV ont prôné le OUI aux accords fiscaux, si le référendum les concernant devait aboutir.

Wil, le 25 août 2012/nh/mh/fb